

**Déclaration sur l'honneur relative à l'immunisation des périodes de séjour à l'étranger
(article 290, B, §3 de l'AR du 03/07/1996, modifié par l'AR du 20/06/2007)**

Identification de la mutualité :

Titulaire : Nom + prénom :

Résidence principale :

NISS (voir e.a. coin supérieur droit de la carte SIS) :

N° d'inscription à la mutualité (facultatif) :

Vignette de la mutualité
(facultatif)

Je déclare que j'ai :

– durant la période du au (1), séjourné en qualité de
travailleur/étudiant/bénévole/touriste/autre (2)

– durant la période du au (1), séjourné en qualité de
travailleur/étudiant/bénévole/touriste/autre (2)

 du au (1), séjourné en qualité de
travailleur/étudiant/bénévole/touriste/autre (2)

 du au (1), séjourné en qualité de
travailleur/étudiant/bénévole/touriste/autre (2)

En annexe je joins un (des) document(s) en guise de preuve de séjour à l'étranger, à savoir :

.....
.....

Signature du titulaire (3) :

Date :

ATTENTION : Conscient du fait qu'une déclaration fautive ou incomplète peut entraîner des amendes ou des peines de détention, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 31 mai 1933 concernant les déclarations à faire en matière de subventions, indemnités et allocations de toute nature qui sont, en tout ou en partie, à charge de l'Etat, et conscient du fait qu'une déclaration fautive ou incomplète ou l'usage de celle-ci peut entraîner l'application d'une sanction administrative, à savoir une amende, **je déclare sur l'honneur** que la présente déclaration est sincère et complète.

Instructions

- (1) indiquer le pays
- (2) biffer les mentions inutiles
- (3) ce document doit être signé par la personne qui fait la déclaration ou par son représentant légal.

Si la personne qui fait la déclaration n'a pas écrit elle-même sa déclaration, elle doit faire précéder sa signature de la mention « Lu et approuvé ».